

Les NEET

Neither in Employment nor in Education or Training

Qui sont les NEET ?

Tout d'abord, précisons le sens de cet acronyme : NEET signifie Neither in Employment nor in education or training.

Alors qui sont-ils ?

Ce sont des jeunes de 15-24 ans, qui ne sont ni en emploi, ni en études ni en formation. De manière plus précise, cette catégorie regroupe 2 publics différents :

- D'une part, les jeunes diplômés à la recherche d'un travail, se trouvant temporairement éloignés du marché de l'emploi, exposés à un risque de chômage prolongé
- D'autre part, les jeunes ayant quitté précocement le système éducatif et ne parvenant pas à s'insérer sur le marché du travail, faute de qualification et de compétences adéquates.

Ce dernier groupe, en raison de son manque de qualification, est le plus exposé au risque de pauvreté permanente, voire d'exclusion sociale.

Les NEET sont donc fortement exposés à la crise économique.

L'augmentation du chômage des jeunes va de pair avec l'accroissement de leur niveau de pauvreté, ce qui se traduit aujourd'hui par une surreprésentation de la catégorie des 15-24 ans parmi la population pauvre, aussi bien en métropole qu'en Outre-Mer.

Une réponse d'urgence pour les NEET

Face à cette situation de crise, l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) vise à proposer aux jeunes NEET, en particulier aux plus éloignés du marché du travail, des solutions d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage.

Ce programme concourt à la mise en œuvre de la Garantie européenne pour la jeunesse, visant à proposer aux jeunes de moins de 25 ans les plus éloignés de l'emploi une offre de qualité (emploi, formation, apprentissage ou stage), dans les 4 mois suivant la fin de leur scolarité ou la perte de leur emploi.

L'IEJ s'articule autour de 3 moments forts :

- Le repérage des NEET via le renforcement des dispositifs existants et l'amélioration des outils permettant leur identification
- L'accompagnement personnalisé des NEET, afin de sécuriser leur intégration dans un parcours vers l'emploi
- L'aide à l'insertion professionnelle en renforçant les dispositifs existants de formation et d'apprentissage et en développant des nouvelles possibilités d'immersion en milieu professionnel et en entrepreneuriat

En bref, l'Initiative pour l'emploi des jeunes, c'est :

- Un objectif : faciliter l'intégration durable des jeunes sur le marché du travail
- Un public cible : tous les jeunes âgés de moins de 26 ans sans emploi et ne suivant ni études ni formation (NEET)
- Une enveloppe financière : 620 millions d'euros dédiés à la lutte contre le chômage des jeunes
- Des territoires éligibles :

13 régions : Aquitaine, Auvergne, Centre, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte

3 départements : Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne et Seine Saint Denis

Un enjeu : repérer les NEET

La sortie prématurée du système éducatif de certains jeunes accentue souvent leur isolement, notamment lorsqu'ils se trouvent en situation de rupture familiale ou d'exclusion sociale. A cela s'ajoute le fait que les jeunes NEET ne sont pas toujours inscrits en tant que demandeurs d'emploi, ce qui retarde leur prise en charge par les dispositifs d'accompagnement existants.

Le repérage des NEET constitue donc un enjeu prioritaire de l'IEJ : les actions d'accompagnement et d'insertion soutenues par ce programme supposent en effet que les NEET puissent avant tout être identifiés, pour se voir ensuite proposer des solutions de formation ou d'insertion adaptées le plus possible à leur profil.

Du côté de l'IEJ, différentes actions sont mises en place pour optimiser le repérage des NEET.

Le fondement d'un projet de repérage précoce est d'unir en réseau les moyens techniques et humains de l'ensemble des acteurs d'un territoire, pour entrer en contact avec les jeunes les plus éloignés de l'emploi et leur proposer un parcours d'accompagnement.

Différents dispositifs de repérage des NEET existent d'ores et déjà et feront l'objet du soutien financier mis à disposition par l'IEJ.

- **Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs** : elles coordonnent les acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes et ont pour vocation de repérer sur un territoire les élèves sortis du système scolaire sans diplôme afin de leur proposer des solutions de formation ou d'insertion.
- **La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)** : elle a succédé en avril 2013 à la mission générale d'insertion (MGI). Au cœur des dispositifs de prévention du décrochage scolaire, la MLDS regroupe l'ensemble des acteurs du système éducatif, à tous les niveaux. Son rôle consiste d'une part, à accompagner les différents établissements scolaires dans la mise en place de leurs plans de prévention contre le décrochage et d'autre part, à organiser au niveau d'un territoire, les actions de raccrochage de l'Education nationale.
- **La journée défense et citoyenneté** : organisée par la direction du service national (ministère de la défense) pour tous les jeunes âgés de 17 ans, cette journée permet de détecter les jeunes en grave difficulté de lecture, particulièrement nombreux dans les territoires d'Outre-Mer (entre 30 et 75 % de la population, contre une moyenne de 10 % en France). Dans un deuxième temps, les jeunes concernés peuvent être orientés vers les missions locales ou le service Militaire Adapté, dispositif spécifique à l'Outre-mer.
- **Le Service Militaire adapté (SMA) dans les DROM**, permet de détecter des jeunes en situation de décrochage scolaire et de les réorienter vers des structures d'accompagnement et d'insertion professionnelle (Pôle Emploi, missions locales, associations ou services d'action sociale...).